

Clarification relative à la représentation parlementaire

La composition et l'organisation du parlement doivent être une préoccupation constante si l'on veut assurer sa légitimité et une image publique améliorée à l'institution. Dernièrement, des questions se sont posées, alors que des inégalités de traitement pouvaient apparaître au gré d'une analyse partielle – parfois partielle –, relative à la présence et à la rémunération des députés enseignants (perception d'indemnités et prise en charge de leur remplacement) au parlement. Ces questions méritent d'être examinées avec recul, sérénité et volonté d'instaurer dans « la chambre des députés » un respect rigoureux des grands principes administratifs qui fondent la démocratie parlementaire.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au gouvernement :

- d'étudier les conditions de participation des membres du corps enseignant (rémunération, prise en charge des remplacements, etc.) au législatif cantonal, de manière à clarifier les modalités liées à l'exercice de leur mandat parlementaire.

Le responsable :

Pierre-André Comte
Pierre-André Comte

Mauri
Chou
3 sm
N. B. A
A. H.
J. J.
17. 2011/2012